

L'attractivité du territoire constitue un enjeu important pour les régions. Cette notion, complexe à appréhender et à quantifier, revêt plusieurs dimensions dont l'attractivité démographique, l'attractivité économique et l'attractivité touristique.



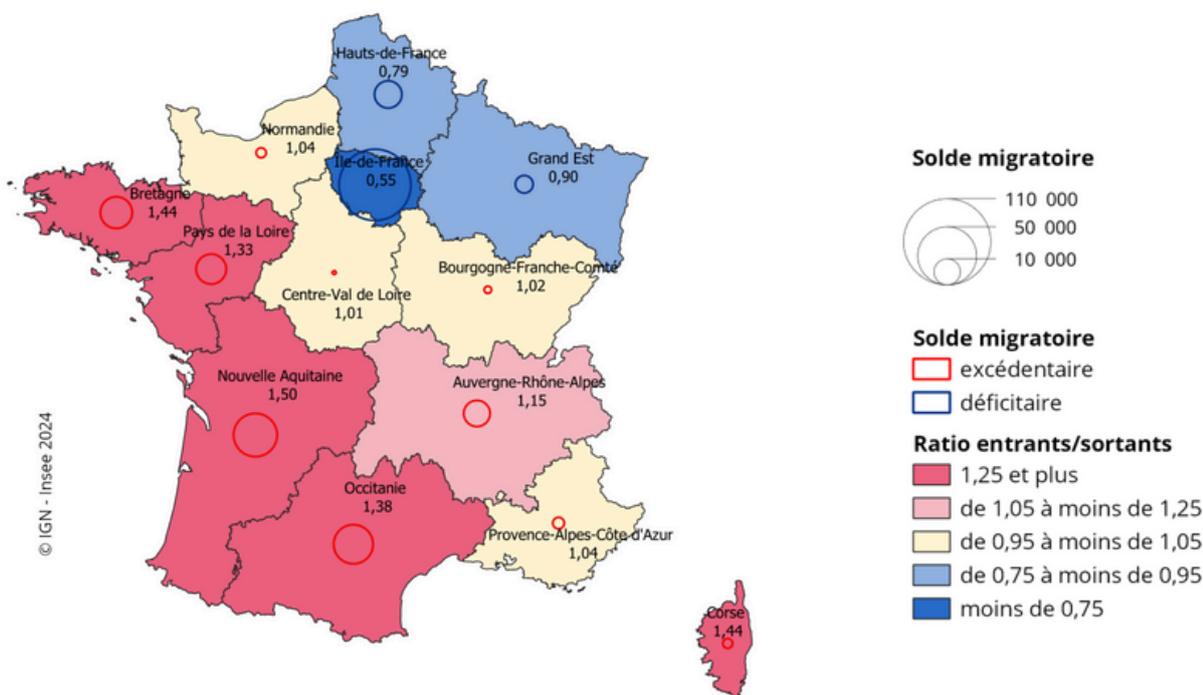
Démographie : Le solde migratoire normand légèrement positif en 2020

La Normandie présente un solde migratoire légèrement excédentaire en 2020, avec un ratio arrivées d'autres régions et départs vers d'autres régions comparable à celui de Provence Alpes Côte d'Azur.

Si le solde migratoire est légèrement positif pour l'ensemble de la Normandie, les jeunes âgés de 20 à 24 ans sont plus nombreux à quitter la région qu'à la rejoindre (solde de -2 000 habitants).

Le solde migratoire de la Normandie avec l'Île-de-France est excédentaire, mais reste déficitaire avec l'ensemble des autres régions de France métropolitaine. Parmi les régions du bassin parisien, la Normandie est la plus attractive sur le plan démographique.

Ratio entre les entrants et les sortants et solde migratoire





Économie : Les établissements qui s'installent en Normandie sont plus nombreux que ceux qui quittent la région

Entre 2014 et 2020, la Normandie a davantage accueilli d'établissements qu'elle n'en a perdu au profit d'une autre région. Le ratio « arrivées / départs » des établissements s'établit à 1,09 et place la Normandie au 8^e rang des régions les plus attractives, devant l'Île-de-France et ses quatre autres régions limitrophes, mais loin derrière les régions les plus attractives (la Corse, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine). Parmi les 4 700 établissements transférés d'autres régions vers la Normandie au cours de la période 2014-2020, trois sur quatre proviennent de la région parisienne.

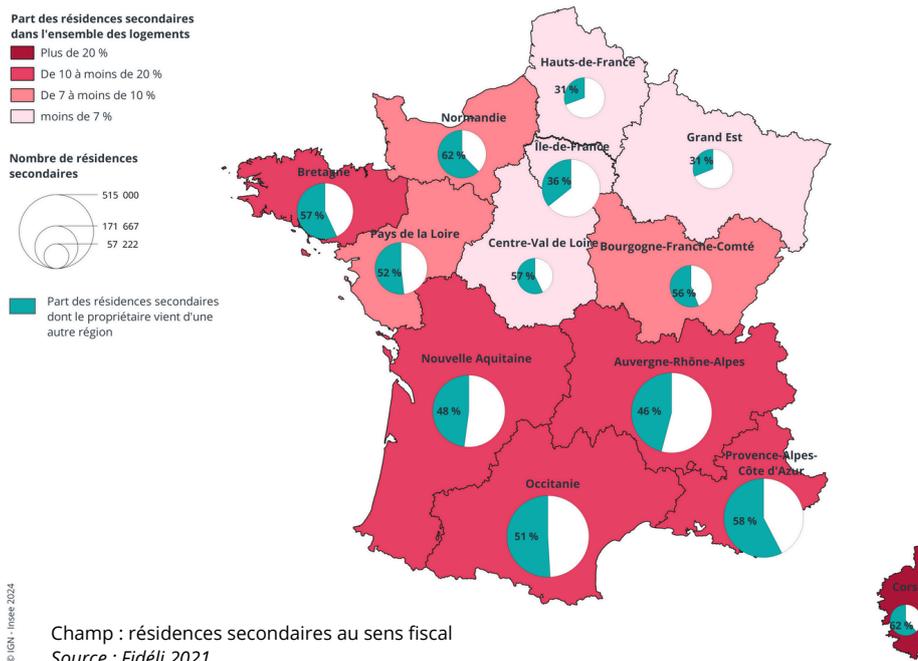


Tourisme : Près des deux tiers des résidences secondaires normandes sont détenus par des propriétaires n'habitant pas la région

En Normandie en 2021, près d'un logement sur dix est une résidence secondaire. Près des deux tiers d'entre elles sont détenus par des propriétaires résidant à l'extérieur de la région. Ces résidences secondaires normandes appartiennent très souvent à des personnes dont la résidence principale se situe en Île-de-France (44 % contre 18 % en France métropolitaine hors Île-de-France). Seuls 5,4 % de ces logements secondaires appartiennent à des personnes dont la résidence principale est à l'étranger (contre 9,3 % en moyenne au niveau national).

En 2023, le taux d'occupation des campings normands est légèrement supérieur à la moyenne nationale (45 % contre 42 %). Il s'agit du taux le plus élevé des régions métropolitaines hors Île-de-France. En revanche, le taux d'occupation des hôtels de la région est inférieur à la moyenne nationale (56 % contre 62 %).

Nombre et part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements



Retrouvez notre publication en cliquant sur ce lien : <https://insee.fr/fr/statistiques/8252875> (disponible à partir de 15h)

Contact presse **Jérémy SIMON**

06 60 55 37 70 • communication-normandie@insee.fr

Suivez-nous sur **Twitter @InseeNormandie**